



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 8 août 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat, à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et à Madame le Ministre de la Famille, de l'Intégration et de la Grande Région concernant la mobilité transfrontalière.

Il y a moins d'une année, Madame le Ministre de la Grande Région a réfuté la demande du secrétaire d'Etat aux Affaires européennes français d'obtenir une compensation fiscale au titre de l'impôt retenu sur le salaire des 90.000 frontaliers français. Elle a indiqué préférer investir dans des projets concrets. Dans le contexte de l'élargissement de l'autoroute A31, côté français donc, le Ministère du Développement durable et des Infrastructures a indiqué que l'Etat luxembourgeois en faisait déjà assez.

Ces derniers jours, une liste de projets concrets dans le domaine de la mobilité pour lesquels un co-financement luxembourgeois est attendu a été envoyée à Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat par Monsieur Richert, président de la région française du Grand Est. Le signataire de la lettre se réfère d'ailleurs à un entretien qu'il a eu début mai 2017 avec Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat et au cours duquel les deux hommes politiques s'étaient mis d'accord « sur le financement conjoint par la France et le Grand-Duché de projets d'investissements (...) portés par les collectivités françaises ». Il s'agirait maintenant de faire connaître à Monsieur Richert le niveau et les modalités de la participation financière du Grand-Duché de Luxembourg, indique wort.lu.

C'est dans ce contexte que nous aimerions poser les questions suivantes à Madame et Messieurs les Ministres :

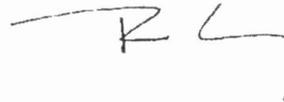
- La liste de projets à co-financement luxembourgeois souhaité diffusée sur wort.lu est-elle complète ? A défaut, le gouvernement serait-il disposé à publier la liste entière ?

- Le Luxembourg compte-t-il s'associer financièrement à la réalisation de certains projets ?
Lesquels ? A quelle hauteur se chiffrera cette participation financière et quelles en seront les modalités concrètes ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.



Diane Adehm
Députée



Gilles Roth
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État



Monsieur
Fernand ETGEN
Ministre aux Relations avec le Parlement
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 03 OCT. 2017

Objet : Réponse commune de Monsieur le Premier ministre, ministre d'État, Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration et à la Grande Région à la question parlementaire n°3207 de Madame la Députée Diane ADEHM et Monsieur le Député Gilles ROTH au sujet de la mobilité transfrontalière

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse à la question parlementaire n° 3207 du 8 août 2017 de Madame la Députée Diane ADEHM et Monsieur le Député Gilles ROTH.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Premier ministre

Ministre d'État

Réponse commune de Monsieur le Premier ministre, ministre d'État, Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration et à la Grande Région à la question parlementaire n°3207 de Madame la Députée Diane ADEHM et Monsieur le Député Gilles ROTH au sujet de la mobilité transfrontalière

- a) Le gouvernement ne saurait se prononcer à ce stade sur une liste de projets à co-financement luxembourgeois soumise par le côté français et diffusée dans la presse.

- b) La position du gouvernement concernant le paiement de compensations au titre de l'impôt retenu sur le salaire demeure inchangée. Il en est de même pour la disposition du gouvernement d'étudier sur le plan des principes des propositions du côté français en vue de la réalisation conjointe de projets spécifiques dans le domaine de la mobilité publique ayant pour effet d'améliorer la mobilité des travailleurs frontaliers français. Un ensemble de projets proposés par les parties luxembourgeoise et française sont actuellement à l'étude. Dans le même ordre d'idées le gouvernement attache une attention particulière au développement de la coopération transfrontalière susceptible de contribuer à terme à la fermeture de Cattenom.